



Jugement abusif suite à une vente immobilière

Par **Patricia**, le **25/03/2012** à **19:06**

Bonjour,

Les héros de cette petite histoire d'injustice banale sont deux seniors, l'une a 55 ans l'autre 58 ans. La vie n'a pas été qu'un long fleuve tranquille pour eux mais ils tiennent la barre et refusent de baisser les bras. Sauf qu'à un moment quand le bras d'une justice vengeresse tient absolument à les terrasser, ils n'ont plus qu'à acheter un morceau de corde.

La petite histoire d'injustice banale est la suivante :

En janvier 2008 Monsieur et Madame Herfert (Hans et Patricia) achètent une vieille ferme (100 ans) à Benquet 127 rue St-Jean dans les Landes. Ils payent 120 000 € + les « frais de notaire de 8000 €. La ferme est pourrie mais ils remontent leurs manches et travaillent d'arrache pied pendant des mois. Ils refont l'électricité, la plomberie, le carrelage, les murs..... En 2009, sans emploi et à bout de ressources, ils décident de revendre pour pouvoir vivre et rebondir avec ce qui leur restera après remboursement de leur crédit immobilier. Ils revendent donc

149 000 €.

Malheureusement pour eux, un petit morceau de toit au fin fond du terrain, posé à l'arrière de la grange délabrée qui a plus de 100 ans, s'effondre ! Les acquéreurs monsieur Frédéric Linxe et Madame Laetitia Delaporte intentent un procès au couple Herfert afin de refaire reconstruire cette "antiquité" pour un montant de..... 17 000 €.

Les époux Herfert ont plutôt confiance en la justice, ils ne s'inquiètent donc pas outre mesure et confient leur défense à l'assistance juridique de leur assurance PACIFICA. Bien sûr les dépendances ne sont pas assurées puisque dans leur projet initial de rénovation, ils avaient prévu de raser la vieille grange vermoulue et dangereuse.

Eh bien les plaignants viennent de gagner ! Le Tribunal de Mont de Marsan ayant considéré que les époux Herfert auraient dû se débrouiller pour que ce morceau de toit ne tombe

pas..... Facile à dire, pas facile à faire.

Donc 17000+ dommages et intérêts + frais de justice. Le tout payable immédiatement. Il est vrai qu'ils ont un besoin urgent de ce bout de toit à l'arrière de la grange.....

Sur le solde de la maison vendue il y a 3 ans, il reste un peu moins de 5000 € aux époux Herfert, monsieur est auto-entrepreneur pour essayer de survivre et madame a trouvé un emploi (à son âge c'est un vrai miracle) au SMIC. Dans peu de temps, ils ne pourront plus payer leur loyer et devront partir sous les ponts.

Elle est belle la justice en France !

Alors bien sûr « il n'y a pas mort d'homme » mais quand on ne peut plus payer son lo